

Ref : CA2016/56

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE L'AUGMENTATION DU MONTANT DE L'AIDE SOCIALE D'INITIATIVE UNIVERSITAIRE RELATIVE AUX REPAS

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 juin 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire n° 2007-121 du 23 juillet 2007 relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles,

Vu la circulaire DGRH C1-3 n° 2008-0-237 du 27 janvier 2009 relative à la politique sociale en faveur des personnels dans les établissements d'enseignement supérieur,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du Comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant l'augmentation du prix du repas « CROUS » prévue à compter du 1^{er} août 2016 (qui passe de 6,00€ à 6,05€),

➡ **DÉCIDE D'APPROUVER L'AUGMENTATION, À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2016, DE L'AIDE SOCIALE D'INITIATIVE UNIVERSITAIRE RELATIVE AUX REPAS (ASIU), selon les modalités suivantes:**

- afin de maintenir à 3,33€ le prix du repas acquitté par les agents dont l'INM est inférieur ou égal à 380, le montant de l'ASIU versée par l'université au CROUS est augmentée de 5 centimes d'euros et passe de 1,45 € à 1,50€ pour le tarif 1 ;

- afin de maintenir à 4,43€ le prix du repas acquitté par les agents dont l'INM est compris entre 381 et 466, le montant de l'ASIU versée par l'université au CROUS est augmentée de 5 centimes d'euros et passe de 0,35 € à 0,40€ pour le tarif 2.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 17 juin 2016.

Nombre de membres présents	26
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Nombre de votes pour	34
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 05/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/06/2016